



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20121
15 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 14 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos précédentes lettres - dont la dernière est parue sous la cote S/20117 - relatives à la poursuite par le régime iranien de ses attaques à l'artillerie, au mortier et au lance-roquettes contre nos unités militaires, j'ai l'honneur de vous informer que le 12 août 1988, entre 6 heures et 18 heures, les forces de ce régime se sont livrées aux actes d'agression ci-après :

1. Positions du Ier Corps d'armée :
7 roquettes à tube
2. Positions du IIIe Corps d'armée :
 - a) 70 obus d'artillerie
 - b) 125 obus de mortier
3. Positions du VIIe Corps d'armée :
 - a) 42 obus de mortier
 - b) 6 roquettes à tube

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
